



Conseil communautaire du jeudi 6 avril 2023 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : **31 mars 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **50**
Nombre de conseillers présents : **40**
Nombre de conseillers absents : **10**
 Dont suppléés : **0**
 Dont pouvoirs : **2**
Nombre de votants : **42**

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente Gustave Eiffel au Forum de Mirebeau sur Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 02 mars 2023
2. Nomination d'un secrétaire de séance
3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président
4. Validation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2022
5. Vote des taux des taxes locales 2023
6. Instauration de la taxe d'habitation sur les locaux vacants
7. Produit de la taxe GEMAPI 2023
8. Tarification des services 2023
9. Attribution des subventions 2023
10. Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec la Région
11. Règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise
12. Convention de coopération avec la CCI
13. Conventions avec l'OICMF et l'OISMF
14. Convention avec l'ADMR
15. Détermination du coût par élève des écoles du territoire
16. Budgets prévisionnels 2023
17. Fongibilité des crédits
18. Modification des statuts du syndicat Viergeanne Bèze Albane
19. Souscription d'un emprunt pour les travaux de la micro-crèche à Fontaine-Française
20. Souscription d'un emprunt pour les travaux du gymnase à Fontaine-Française
21. Information sur la trésorerie
22. Questions diverses

Étaient présents : Georges APERT - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Martine DESCHAMPS - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Marie SALILLAS - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Véronique JEANDET

Étaient absents : Cyril BELLANT - Marc BOEGLIN - Roland CHAPUIS - Charlène COLLET - Gérard DEGUY - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Bruno BETHENOD pouvoir à Gérard PONSOT - Emmanuel DONICHAK pouvoir à Laurent BOISSEROLLES

Suppléants présents : /

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.
Il fait ensuite un point d'actualités :

Sobriété énergétique : Le Président indique qu'un plan de sobriété énergétique de 9 mesures a été adopté en décembre devant les problématiques liées à l'énergie (approvisionnement et coût).

Concernant le gaz, les consommations sont en baisse sur tous les sites, de 20% en moyenne et les prix diminuent de 50% sur janvier par rapport à janvier 2022.

Pour l'électricité, le SICECO table sur une augmentation de 130% pour 2023, EDF n'étant pas en mesure de fournir les premières factures avant avril du fait de l'intégration du bouclier et de l'amortisseur dans la facturation.

Nos Actus : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 8^{ème} lettre d'information à destination des habitants.

Travaux gymnase : D. MATIRON présente la finalisation des travaux du gymnase à Fontaine-Française et rappelle que l'inauguration aura lieu le samedi 10 juin à 10h.

Piscine : D. PETITJEAN fait part des jours et horaires d'ouverture de la piscine intercommunale pour la saison 2023 :

Du samedi 27 mai au vendredi 7 juillet inclus :

Scolaires : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h lundi-mardi-mercredi (uniquement le matin) -jeudi-vendredi

Public : 12h - 13h30 et 17h - 20h lundi-mardi-jeudi vendredi

12h - 20h le mercredi

11h - 20h samedi et dimanche.

Du samedi 8 juillet au dimanche 27 août inclus : 10h - 20h tous les jours

Mobilité : D. JACQUOT présente le diagnostic sur la mobilité du territoire effectué par les élèves du BTS Développement-Animation des Territoires Ruraux de la MFR de Quétingny.

Ecole des 3 Arts : V. MEUNIER présente la cartographie des prochaines manifestations de l'Ecole des 3 Arts. Elle souligne le succès du Projet CLEA Danse qui a réuni 80 enfants des écoles de Fontaine-Française et Renève et dont la restitution a eu lieu le 28 mars dernier.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 02 mars 2023

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mars 2023.

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président fait part des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Attribution du marché de nettoyage de fin de chantier du gymnase à Fontaine-Française à l'entreprise EDEN - 4 930 € TTC

4. Validation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2022

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, en l'absence du Président sorti, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Compte financier unique du budget général

ADOpte le compte financier unique 2022 du budget général, section fonctionnement, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 7 039 480,24 €
- Recettes : 7 929 065,68 €

ADOpte le compte financier unique 2022 du budget général, section investissement, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 2 153 798,61 €
- Recettes : 2 408 185,72 €

ACCEpte les reports d'investissements suivants :

- Dépenses : 1 117 496,00 €
- Recettes : 558 828,00 €

- Compte financier unique du budget annexe « Déchets ménagers »

ADOpte le compte financier unique 2022 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 939 104,27 €
- Recettes : 1 028 790,59 €

- Compte financier unique du budget annexe « Office de tourisme »

ADOpte le compte financier unique 2022 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 85 922,29 €
- Recettes : 90 722,32 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE de Mirebeau »

ADOpte le compte financier unique 2022 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :

Fonctionnement :

- Dépenses : 509 034,22 €
- Recettes : 632 602,50 €

Investissement :

- Dépenses : 705 168,97 €
- Recettes : 497 293,13 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE L'ORDORAT – Arceau »

ADOpte le compte financier unique 2022 du budget annexe ZAE L'ORDORAT - Arceau, avec les résultats ci-après :

Fonctionnement :

- Dépenses : 529 374,64 €
- Recettes : 655 922,92 €

Investissement :

- Dépenses : 666 003,28 €
- Recettes : 539 905,41 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE LE GOURMERAULT – Arceau »

ADOpte le compte financier unique 2022 du budget annexe « ZAE LE GOURMERAULT - Arceau », avec les résultats ci-après :

Fonctionnement :

- Dépenses : 105 035,83 €
- Recettes : 123 310,83 €

Investissement :

- Dépenses : 141 555,83 €
- Recettes : 343 131,00 €

- Compte financier unique du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau »

ADOpte le compte financier unique 2022 du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau », avec les résultats ci-après :

Fonctionnement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

DIT que les résultats seront inscrits aux budgets primitifs 2023.

R. de BRETTEVILLE demande pourquoi l'écart de recettes d'investissement de 50 000 € entre le budgété et le réalisé 2022 ne se retrouvent pas dans les restes à réaliser du compte financier unique du service tourisme.

A. MARNEF précise qu'il s'agit d'une subvention FEDER pour les travaux du Mirabellum qui n'a pas encore été perçue, cette recette sera réinscrite dans le budget 2023.

R. de BRETTEVILLE interroge également sur l'écart global de 558 828 € entre le budgété et le réalisé 2022 des recettes d'investissement.

S. BONY précise qu'il s'agit de la part d'autofinancement des projets inscrits en 2022 mais non totalement réalisés ainsi que la vente d'un terrain dans la zone des Savelles qui a été imputée sur la section de fonctionnement et non d'investissement.

5. **Vote des taux des taxes locales 2023**

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

ADOpte les taux des contributions directes pour l'année 2023 comme suit :

- | | | |
|---|--|---------|
| ○ | Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) | 8.38 % |
| ○ | Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) | 17.95 % |
| ○ | Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 7.78 % |
| ○ | Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 23,02 % |

VALIDE la mise en réserve de la différence entre le taux maximum de droit commun de CFE (23.06%) et le taux de CFE 2023 voté par la Communauté de communes (23.02%) soit 0.04%.

6. **Instauration de la taxe d'habitation sur les locaux vacants**

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

INSTAURE la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter de 2024.

7. **Produit de la taxe GEMAPI 2023**

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2023 pour un montant maximal de 67 380 €.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8. Tarification des services 2023

Rapporteur : Alain MARNEF

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 40 voix pour et 2 voix contre :

ADOPTE la tarification des repas de la restauration à partir de la rentrée scolaire 2023.

ADOPTE la tarification du service enfance-jeunesse à partir de la rentrée scolaire 2023.

Interventions :

H. Le Gouz De SAINT SEINE regrette qu'il n'ait pas été proposé une tarification intermédiaire entre 3.30 € et 3.50 € pour les élèves de l'école privée Saint Nicolas.

L. BOISSEROLLES souligne que sans connaître le quotient familial des familles, cette proposition pourrait ne pas être juste pour les familles de l'école publique.

R de BRETTEVILLE interroge sur le fait que l'on impose une augmentation de 16% à l'école privée Saint Nicolas ?

Le Président précise que le repas revient à 8.17 € et que l'augmentation proposée au Conseil vise à compenser la hausse des denrées alimentaires. Les familles ne payeront pas le coût lié à la production du repas car 66% restent supportés par la fiscalité donc par tous les habitants de la Communauté de communes.

L. BOISSEROLLES précise que l'augmentation sera supérieure pour la Communauté de communes si on intègre la hausse de l'électricité et le coût de l'augmentation du point d'indice.

9. Attribution des subventions 2023

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE l'octroi de subventions, inscrites au budget 2023.

10. Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec la Région

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

AUTORISE le Président à signer la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

11. Règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

12. Convention de coopération avec la CCI

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat avec la CCI Métropole de Bourgogne.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

13. Conventions avec l'OICMF et l'OISMF

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

AUTORISE l'OICMF et l'OISMF à reverser les subventions versées par la Communauté de communes à leurs membres.

APPROUVE les conventions attributives de subventions avec l'OICMF et l'OISMF.

AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir.

14. Convention avec l'ADMR

Rapporteur : Christian CHARLOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de la convention entre l'ADMR et la Communauté de communes concernant la gestion de la micro-crèche de Fontaine-Française.

AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

15. Détermination du coût par élève des écoles du territoire

Rapporteur : Michel MAROTEL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le coût par élève des écoles du territoire à :

- Maternelles : 1 731,02 €
- Élémentaires : 549,42 €

DIT que ce montant sera demandé pour la scolarisation d'élèves extérieurs au territoire de la Communauté de communes.

DIT que ce montant sera utilisé pour le calcul de la participation à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Nicolas de Mirebeau pour le financement de ses classes sous contrat d'association.

16. Budgets prévisionnels 2023

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

AUTORISE

17. Fongibilité des crédits

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

18. Extension du syndicat Vingeanne Bèze Albane

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE le projet de modification statutaire visant une extension de périmètre du Syndicat par adhésion de nouveaux membres.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

D. RICHARD indique qu'un nouveau contrat de bassin sur la période 2022-2027 sera conclu avec l'Agence de l'Eau en matière de restauration écologique et de préservation des cours d'eau avec 15 actions. Il ajoute que l'extension du syndicat sera finalisée au plus tard à l'automne.

19. Souscription d'un emprunt pour les travaux de la micro-crèche à Fontaine-Française

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

RETIRE la délibération n° 2022-05-07 du 6 décembre 2022.

DECIDE de contracter un emprunt pour le financement des travaux de la micro-crèche d'un montant maximum de 100 000 euros auprès du Crédit Agricole dans les conditions ci-après :

- Montant : 100 000 euros
- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt : 3.88 %
- Echéances : annuelles
- Frais de dossier : 100 €

AUTORISE le Président à signer le contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole.

AUTORISE le Président à effectuer sans autre délibération les remboursements relatifs au dit emprunt.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

20. Souscription d'un emprunt pour les travaux du gymnase à Fontaine-Française

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE de contracter un emprunt pour le financement des travaux de construction du gymnase à Fontaine-Française d'un montant maximum de 200 000 euros auprès du Crédit Agricole dans les conditions ci-après :

- Montant : 200 000 euros
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : 3.93 %
- Echéances : annuelles
- Frais de dossier : 200 €

AUTORISE le Président à signer le contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole.

AUTORISE le Président à effectuer sans autre délibération les remboursements relatifs au dit emprunt.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

21. Information sur la trésorerie

A la date du 6 avril 2023, la trésorerie s'élève à 647 683 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 8 459 € sur le budget annexe déchets ménagers avec un tirage de 150 000 € sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

22. Questions diverses

- J-M ROSEY demande si le SMOM peut étudier une inversion des tournées du ramassage des poubelles entre les ordures ménagères et les déchets recyclables.

D. JACQUOT précise que ce n'est pas prévu pour l'instant car la poubelle contenant les ordures ménagères va diminuer avec la séparation des biodéchets en 2024, une fréquence de ramassage tous les 15 jours est envisagée. Pour les déchets recyclables, une augmentation des capacités des poubelle jaunes est possible et permettra des économies. Il rappelle également la nécessité de compacter les déchets recyclables.

- H. Le Gouz de SAINT SEINE fait part d'une modification du logiciel des agences postales communales avec une demande systématique des données personnelles des usagers, il souligne le risque que cela représente vis-à-vis de la réglementation sur le RGPD

D. JACQUOT précise que cela a dû être approuvé par la commission de présence postale.

- A. CATRIN fait part de la demande d'une association pour la mise à disposition des navettes communautaires depuis Fontaine-Française.

Le Président indique que c'est difficilement envisageable car il n'y a pas de personnel administratif sur place pour gérer les remises des véhicules.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à Fontaine-Française.

La séance est levée à 23h.

Le Président,

Didier LENOIR



Le secrétaire,

Nicolas URBANO